



Le Président du Syndicat Mixte
de l'Ouvèze Provençale

A

**Madame la déléguée,
Monsieur le délégué,**

Entrechaux, le **22 MARS 2024**

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Le quorum n'ayant pas été atteint au comité syndical prévu initialement le mercredi 14 février 2024, une nouvelle réunion du **Comité Syndical** est organisée dans la **salle du conseil (mairie), à Entrechaux** le :

Mercredi 27 mars 2024 à 9h00

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Validation du compte rendu du Comité Syndical du 21 février 2024

Délibérations

3. Compte de gestion de l'exercice 2023
4. Compte administratif de l'exercice 2023
5. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
6. Préparation du budget primitif de l'exercice 2024
7. Ventilation GEMAPI/ hors GEMAPI du budget primitif 2024
8. Cotisations des membres pour l'exercice 2024
9. Répartition des participations financières des dépenses liées à la gestion du système d'endiguement contre les crues de l'Ouvèze, de Violès à Bédarrides

Informations et questions diverses

10. Récapitulatif des décisions du Président depuis le dernier Comité Syndical
11. Point d'information sur la crue du 9 au 10 mars 2024

Comptant sur votre indispensable présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,
Jean-François PERILHOU

